

GERALD DARMANIN MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 14 mars 2019

Gérald DARMANIN félicite les douaniers de la DNRED qui ont démantelé une structure clandestine de confection et de commercialisation de contrefaçons de parfum en Seine-Saint-Denis.

Le Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, félicite les douaniers de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) qui ont démantelé une structure clandestine de confection et de commercialisation de contrefaçons de parfum implantée en Ile-de-France. 245 374 flacons de parfums et 160 880 euros ont été saisis.

Suite à l'exploitation de renseignements, la DNRED a procédé à des investigations sur des individus susceptibles de procéder, en Île-de-France, à la fabrication et à la diffusion massive de contrefaçons de parfums. Le 15 février, les agents de la DNRED procédaient au contrôle d'un particulier qui venait d'acquérir 2.122 flacons de parfums contrefaisant différentes marques. Le contrôle de l'entrepôt de fabrication et de stockage des parfums a permis de découvrir huit employés, tous en situation irrégulière, 243 252 flacons de parfums contrefaisants et 160 880 euros en numéraire.

Au cours de leurs investigations, les enquêteurs ont pu démontrer que l'organisation criminelle recevait, de façon séparée, les emballages, les bouchons "marqués" de la marque contrefaite, puis les parfums dépourvus de marque, pour être, selon un système parfaitement maîtrisé, assemblés puis vendus en ligne sur internet.

Gérald Darmanin, Ministre en charge de la douane, a déclaré: « Je félicite la DNRED pour cette affaire remarquable à double titre. D'abord, les investigations ont révélé un schéma de fraude international de fabrication et de vente de contrefaçons en France. Ensuite cette prise représente à elle seule quatre fois les quantités totales de contrefaçons de parfums interceptées par la douane en 2018. La douane est particulièrement impliquée dans la lutte contre les contrefaçons, que ce soit au niveau des vêtements, des jouets, des équipements électriques mais aussi comme ici en matière de produits cosmétiques. Pour chacune de ces affaires, l'action de la douane permet de porter un coup à l'économie souterraine mais aussi de protéger la santé et la sécurité du consommateur ».

POUR ALLER PLUS LOIN

• La vidéo: https://youtu.be/C3ie_8iKK88_Crédit images: Douane française

Contact presse:

Cabinet de Gérald DARMANIN Douane

01 53 18 45 03 01 57 53 42 11 presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

